



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 06 mars 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-013

Objet : Régularisation comptable

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 18 février 2026 s'est réuni à Arles le 06 mars 2026 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 69 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Aline CIANFARANI, Johan BERGENEAU, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON représentée par Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET représentée par Eva CARDINI, Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Marie-Christine CONTRERAS, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU

Assistaient à la séance : Christophe FONTFREYDE, Cindy AVON, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-013

Objet : Régularisation comptable

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

➤ Considérant

- Qu'il convient de procéder à la régularisation du compte 21838 (Autre matériel informatique) correspondant à la comptabilisation de biens qui, comme le prévoit la règle budgétaire et comptable M57, doivent être le reflet de l'inventaire réel,
- Qu'il a été constaté des écarts sur le compte 21838 d'un montant de 56 661.19 du fait du changement de logiciel (passage de Clara à Hélios - migration du compte 2183) et que l'avis de normalisation des comptes publics du 18 octobre 2012 ainsi que la circulaire interministérielle du 12 juin 2014 permettent de corriger cette anomalie sur exercice clos,
- Que le compte 21838 peut être débité de la somme de 56 661 19 € par OONB (Opération d'ordre non budgétaire) par le crédit du compte 1068, au vu de cette délibération et suivant les termes de la circulaire du 12 juin 2014 qui prévoit que « ces opérations de régularisation en situation nette sont des opérations d'ordre non budgétaires (schémas libres) qui sont justifiées par une décision de l'assemblée délibérante (notamment lorsque le compte 1068 est mouvementé) et un certificat de l'ordonnateur ».
- Que cette écriture "neutre" n'impactant pas le budget 2026 de la collectivité aura pour finalité d'apurer le compte 21838,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'autoriser le comptable public à effectuer une opération d'ordre non budgétaire d'un montant de 56 661.19 euros du débit du compte 21838 au crédit du compte 1068,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,

Anne CLAUDIUS-PETIT ARLES
Mas du Pont de Rousty
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

